



Il y a des plantations de tabac en France

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 16 septembre 2008

Il y a des plantations de tabac en France.

C'est une aberration lorsque l'on connaît la nocivité du tabac. Mais on n'en parle pas ! C'est moins porteur que la culture du pavot en Afghanistan.

Il est difficile de dire aux planteurs de tabac d'arrêter.

Questions :

1. Sur les terres favorables à la culture du tabac, que peut-on planter d'autre ?
2. On a subventionné certains viticulteurs pour l'arrachage des vignes, ne peut-on en faire autant pour le tabac ?
3. Pourrait-on interdire la culture du tabac d'ici disons cinq ans en France tout en subventionnant les planteurs pour qu'ils changent de culture ? ça rapporte beaucoup en ce moment la culture de céréales.

Réponse :

Tant que la commercialisation et la consommation du tabac seront autorisées en France, il n'y a pas de raison objective pour décider d'en interdire la culture.

Afin de saisir la problématique des subventions, vous pouvez consulter un court extrait d'un rapport d'information édifiant présenté par M. Jean-Marie SERMIER le 11 février 2004 devant l'assemblée nationale :

"Le montant de l'aide au tabac est, par hectare, le plus élevé de toute la politique agricole commune. Si le montant moyen de l'aide est difficile à calculer, car celui-ci varie en fonction des variétés de tabac, l'étude d'impact de la Commission européenne l'évalue à 7 800 euros par hectare.

L'importance de ce montant est liée au fait qu'il permet d'assurer la rentabilité économique des exploitations dans un contexte où le prix de marché brut du tabac ne permet pas de couvrir les coûts de production d'un secteur reposant sur de très petites unités et employant une importante main d'œuvre saisonnière.

En France, la Fédération Nationale des Producteurs de Tabac indique que le total, par hectare, des charges opérationnelles des producteurs de tabac Burley, dont les tiges sont vendues à environ 4,15 euros le kilogramme, est de 4 269 euros, dont 1 829 euros pour la main-d'œuvre saisonnière ; pour la variété Virginie, vendue 4,18 euros le kilogramme, les chiffres sont de, respectivement, 6 515 euros et 2 863 euros. Le produit brut moyen par hectare des exploitations cultivant du tabac Burley et du tabac de Virginie étant respectivement de 12 000 euros et de 12 600

Il y a des plantations de tabac en France

euros, la dépendance à la prime du revenu des tabaculteurs est donc très élevée : l'aide représente environ 70 % du produit brut moyen par hectare."

Comme vous le suggérez, le processus de désengagement de la communauté européenne vis-à-vis de ces subventions est engagé, mais le niveau de ces subvention est tellement haut que les cinq ans que vous proposez n'y suffiront pas